ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

radio et télévision

Question écrite n° 66141

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la diffusion en direct par les radios et les télévisions de leurs programmes sur Internet. En effet, les radios et télévisions pourront désormais s'acquitter des droits d'auteur par un accord unique valable dans 24 pays, dans le cadre de la diffusion en direct de leurs programmes sur Internet. La France ne figure pas parmi les 24 pays ayant signé cet accord. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les raisons pour lesquelles la France ne figure pas, à l'heure actuelle, parmi les signataires. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur cette proposition.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 66141
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5394